



La lettre des pêcheurs du lac du Der-Chantecoq

N° 04/2019

LETTRE D'INFORMATION DE www.pecheauder.com, site internet officiel de L'UFAPPMA
-Union des Fédérations et Associations de Pêche pour la Protection du Milieu Aquatique -
Association déclarée, régie par la loi du 1er juillet 1901 -

Maison des pêcheurs

Tél : 03 26 72 63 43 pecheauder@wanadoo.fr www.pecheauder.com

Amis(es) pêcheurs, bonjour !

L'OUVERTURE DU BROCHET AU DER APPROCHE, PREPAREZ VOUS !

Compte-tenu de sa superficie, 4.800 ha, le lac du Der est classé dans la liste des grands lacs intérieurs, ce qui lui permet de bénéficier d'une ouverture anticipée fixée au 3^{ème} samedi d'Avril. En 2019, la pêche du brochet ouvrira donc le Samedi de Pâques 20 Avril prochain.

Il est grand temps pour tous les passionnés de cette pêche, de vérifier et de réviser leurs cannes et moulinets, et de faire le tri des boîtes à leurres et autres accessoires... Tous les bons détaillants d'articles de pêche, proches du lac du Der, attendent votre visite pour vous présenter les dernières nouveautés !

ATTENTION , LA REGLEMENTATION A CHANGE EN 2019

Pour améliorer le cheptel piscicole du lac du Der, l'UFAPPMA a procédé à des rempoissonnements importants en brochets et sandres au cours de la période hivernale, puisque près de 4 T ont été relâchées.

Dans le même objectif de permettre aux pêcheurs de carnassiers de réaliser de futures belles pêches, nous avons décidé de limiter les prélèvements de brochets et sandres. Notre règlement intérieur a donc été modifié pour instaurer une nouvelle réglementation en 2019, avec la mise en place du baguage obligatoire des brochets et sandres que les pêcheurs souhaiteront prélevés.

Ainsi, les pêcheurs achetant une autorisation annuelle, majeure ou mineure, devront choisir au moment de l'achat sur Internet ou à la Maison des Pêcheurs entre 3 options (attention, votre choix sera définitif !) :
option 1 = pas de bague no-kill total / option 2 = 10 bagues (gratuit) / option 3 = 20 bagues (supplément 3 euros) Les autorisations quinzaine auront le choix entre 0 ou 3 bagues (gratuit), les autorisations découverte – 12 ans auront le choix entre 0 ou 5 bagues (gratuit). Pour tous ces types d'autorisations, le quota journalier autorisé est de 2 poissons par jour. Le pêcheur souhaitant conserver un brochet maillé + 65cm ou un sandre maillé + 60cm, devra lui appliquer, dès sa capture, une de ses bagues numérotées et vérifier que la bague est correctement verrouillée.

Attention, l'ouverture du sandre n'interviendra que le 1^{er} Juin, pour protéger leur reproduction, tout sandre capturé fortuitement avant cette date devra être relâché avec précaution aussitôt sa prise.

Les bagues sont exclusivement délivrées par la Maison des Pêcheurs à Giffaumont, aux heures d'ouverture. Il ne sera pas possible de conserver un carnassier tant que vous n'aurez pas récupéré vos bagues,
N'ATTENDEZ PAS LE DERNIER MOMENT, PENSEZ-Y !! Les bagues sont numérotées et inscrites sur votre autorisation personnelle, en aucun cas, elles ne peuvent être échangées avec d'autres pêcheurs.

Les pêcheurs prenant une autorisation journalière, auront le droit de conserver un seul poisson maillé par jour, mais ils seront dispensés d'apposer une bague. Le quota de perches autorisé par jour reste à 20 poissons.

UNE NOUVELLE REGLEMENTATION IMPLIQUE DAVANTAGE DE CONTROLES

Pour permettre un contrôle efficace de la nouvelle réglementation, l'UFAPPMA a sensiblement renforcé son équipe de gardes assermentés. Six nouveaux gardes ont été recrutés, formés et ils ont prêté serment. La garderie se compose de 13 gardes, elle dispose de 3 bateaux motorisés et de 2 véhicules. En dehors de leurs attributions pour contrôler les autorisations et le respect de la réglementation, les gardes ont aussi un rôle d'information des pêcheurs. Ils sont le lien indispensable entre les pêcheurs et l'équipe dirigeante de l'UFAPPMA.

QUELQUES DATES À RETENIR :

Brocante pêche le Dimanche 2 Juin autour de la Maison des Pêcheurs - Fiche d'inscription sur le site internet

Concours float-tube le Dimanche 22 Septembre au Bassin Sud – Pensez à vous inscrire

Concours pêche au coup sur les pontons au Port le Dimanche 20 Octobre 2019. Places limitées

Ouverture du brochet : samedi 20 avril 2019

Ouverture du sandre : samedi 1er juin 2019

Ouverture de la pêche dans le port de Giffaumont à partir du mardi 15 octobre 2019

NO-KILL dans les bassins Nord et Sud à partir du 16 novembre 2019 jusqu'à la fermeture le 26 janvier 2020.

BONNE SAISON 2019 A TOUS, PROFITEZ DU CADRE EXCEPTIONNEL DU DER POUR REALISER DE BELLES PECHES ... ET POURQUOI PAS REALISER VOTRE REVE DE PRENDRE UN SUPERBE POISSON TROPHÉE !

Pensez à nous envoyer les photos de vos prises. Elles sont diffusées sur le site et primées!!

Les autorisations de pêche du Lac du Der sont disponibles en ligne www.pecheauder.com ou à la Maison des Pêcheurs du lundi au samedi de 9h à 13h.

La Maison des Pêcheurs ouvrira exceptionnellement du lundi 15 au vendredi 19 avril de 9h à 17h, le samedi 20 avril de 6h à 13h et le dimanche 21 avril de 9h à 11h30.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à téléphoner à la Maison des Pêcheurs 03 26 72 63 43.